

## Contexte

L'Association canadienne de gestion d'expositions (ACGE) et l'Association des professionnels en exposition du Québec (APEQ) représentent plus de 500 producteurs de salons professionnels et grand public, lieux de tenue d'événements et fournisseurs de produits et services à l'industrie. Le secteur de l'événementiel d'affaires, dont les salons professionnels et grand public, emploie directement 229 000 personnes au pays et génère 33 milliards de dollars de retombées pour les économies locales chaque année. Les expositions stimulent la croissance des affaires, favorisent les secteurs du tourisme et du transport et sont des catalyseurs de la recherche, de l'innovation et de l'établissement de relations professionnelles parmi une myriade de secteurs.

## Problème

Les expositions ont été l'un des secteurs les plus durement touchés par la pandémie. Il est impossible d'assister à distance à des salons professionnels et grand public. Contrairement aux magasins, aux salles d'entraînement et aux restaurants, les organisateurs d'expositions n'ont pas pu reprendre leurs activités depuis maintenant plus d'un an. On laisse présager beaucoup d'espoir pour 2021, mais le futur immédiat est peu reluisant. Le secteur souhaite une relance sécuritaire et est prêt à mettre en œuvre des normes rigoureuses en matière de santé et de sécurité que leur imposeront les autorités locales. Néanmoins, les membres de l'ACGE et l'APEQ estiment que le maintien des restrictions en 2021 leur fait envisager des résultats pires que ceux connus en 2020. La majorité des Canadiens ne pourront être vaccinés que dans les derniers mois de l'année, laissant peu de chance de relance en 2021 pour le secteur de l'exposition. L'effondrement du secteur touristique, avec des vols aériens réduits, des tests et une quarantaine obligatoire ainsi que des avis décourageant les déplacements interprovinciaux, n'est qu'un autre obstacle venant miner la confiance des visiteurs qui songeraient à se déplacer pour assister à des événements lorsque les restrictions seront graduellement levées. Le gouvernement a centré son attention et ses programmes de financement sur les secteurs les plus touchés comme le tourisme, mais offre un faible soutien aux événements d'affaires, comme les salons, qui ne répondent généralement pas aux critères d'admissibilité des volets de financement que sont les entreprises et le tourisme. Il ne fait aucun doute qu'un soutien plus ciblé est nécessaire. Le secteur de l'exposition est fier de lancer de nombreux autres secteurs, pensons au tourisme, aux petites entreprises locales, aux sports et au secteur manufacturier, pour ne nommer que ceux-là. Donner un coup de pouce à ce secteur, dont les membres sont des participants actifs de leur communauté, serait une excellente façon de soutenir les économies locales et de créer des emplois bien payés et permettre à des petites entreprises à l'échelle de la chaîne d'approvisionnement non seulement de survivre, mais de réussir.

## Requête

Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC): La subvention salariale a été d'une aide incommensurable pour garder le secteur à flot au cours de la dernière année. Toutefois, à divers paliers, les ordonnances et les restrictions imposées par les autorités de santé publique ne font que se resserrer. Les organisateurs des salons, les locateurs de salles et les fournisseurs de l'industrie connaîtront fort probablement une autre année sans revenu. Ainsi, le maintien de la SSUC à 65 % ne permettra pas aux entreprises de garder tous leurs employés à l'emploi; il est déjà évident que cette forme de soutien devra être prolongée au-delà de juin 2021. De nombreuses entreprises du secteur emploient des entrepreneurs indépendants plutôt que des employés salariés. L'exclusion des entrepreneurs indépendants des critères d'admissibilité pour la subvention salariale signifie que des milliers d'entreprises n'ont pas été en mesure d'aider leurs employés et que de nombreux employés ne se retrouvent avec un faible voire aucun soutien financier au tournant d'une deuxième année de pandémie.

1. Prolonger la SSUC jusqu'en juin 2022 pour les secteurs les plus touchés, notamment les producteurs de salons professionnels et grand public, les locateurs de salles et les fournisseurs de l'industrie. Élargir l'admissibilité à la subvention pour qu'elle vise les entrepreneurs indépendants.
2. Accroître le montant de la SSUC à 85 % de la masse salariale pour les secteurs les plus touchés.

3. Fonder l'admissibilité à la SSUC sur le revenu de 2019 (et non strictement sur le revenu d'une année à l'autre, c.-à-d., admissibilité en 2021 fondée sur le revenu de 2020) pour reconnaître que la plupart des entreprises n'auront généré pratiquement aucun revenu en 2020.

Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SSCL) : Le secteur anticipe devoir attendre une autre année complète avant de pouvoir reprendre ses événements en présentiel et générer des revenus; il est donc nécessaire d'offrir un soutien additionnel pour permettre aux entreprises de se maintenir à flot. Le plafond en vigueur (300 000 \$) nuit aux entreprises qui ont de forts loyers à payer et qui comptent plusieurs installations. La majorité des entreprises du secteur de l'exposition ont dû s'endetter lourdement. Toute entreprise dont les activités ou les revenus dépendent de la réunion de centaines ou de milliers de personnes ne pourra reprendre du service avant plusieurs mois. Le gouvernement devrait élargir sa subvention pour aider les organisateurs d'expositions à payer leur loyer aux locateurs de salles, à la réouverture du secteur, pour que les entreprises puissent tout de même financer des dépenses importantes malgré qu'elles n'aient cumulé qu'un revenu restreint, voire nul.

1. Prolonger la SSCL à juin 2022 pour les secteurs les plus touchés, notamment les organisateurs de salons professionnels et grand public, les locateurs de salles et les fournisseurs de l'industrie.
2. Élargir les critères d'admissibilité à la SSCL pour que soit visé le loyer payé par les organisateurs de sales aux locateurs de salles, au moment où le secteur réouvrira.
3. Augmenter ou supprimer le plafond de 300 000 \$ pour permettre aux grandes entreprises et à celles comptant plusieurs installations de se prévaloir du programme.
4. Accroître la majoration à 90 % aux entreprises touchées par les restrictions sur les rassemblements de masse et le tourisme, p. ex. les événements d'affaires comme les expositions.

Fonds d'aide et de relance régionale (FARR) : Bien qu'il y ait de nombreuses sources de financement pour le secteur touristique, l'ACGE, l'APEQ et ses membres ne s'inscrivent pas tout à fait dans la catégorie d'entreprises touristiques et se retrouvent donc sans volet de financement. En reconnaissance des effets catastrophiques de la pandémie sur le secteur de l'exposition, et les retombées en aval qu'ils peuvent avoir sur l'ensemble de l'économie, surtout pour les entreprises locales et le secteur du tourisme, le gouvernement devrait élargir l'admissibilité au programme. Il devrait offrir un financement pour soutenir les organisateurs des salons professionnels et grand public, ainsi que les locateurs de salles et les fournisseurs de l'industrie, comme ils reçoivent un très faible soutien financier du palier fédéral à l'heure actuelle. À la lumière de la dernière année éprouvante, alors que de nombreuses entreprises ont vu leur revenu fondre de 100 %, il est essentiel que soit établie une portion non remboursable du financement et que soit garanti aux entreprises qui reçoivent aussi un certain financement (par l'entremise, notamment, de la SSUC, de la SSCL ou du compte d'urgence pour les entreprises canadiennes) qu'elles seront tout de même admissibles au FARR. En outre, les entreprises à l'échelle du pays devraient avoir un accès égal aux programmes de soutien fédéraux.

1. Établir un volet de financement propre à l'événementiel d'affaires, incluant les salons professionnels et grand public, ainsi que les locateurs de salles et les fournisseurs de l'industrie. Établir qu'une partie du financement n'a pas besoin d'être remboursée pour que le secteur de l'événementiel d'affaire puisse survivre et continuer de soutenir la relance économique et la reprise sécuritaire du tourisme en 2021-2022.

Programme de crédit pour les secteurs durement touchés : Ce programme est bien conçu et arrive à point nommé, mais tous les secteurs durement touchés, notamment l'événementiel commercial, devraient pouvoir obtenir du crédit sans intérêt ou assorti d'une partie non remboursable. Il est grandement problématique que des entreprises du secteur doivent alourdir leur dette alors que des événements sont annulés jusqu'en 2022.

1. Établir qu'une partie des prêts consentis en vertu du Programme de crédit pour les secteurs durement touchés est non remboursable ou offerte sans intérêt.